

Paris, le 13 octobre 2026

ACTUALITES DU SMCG-CSMF

→ **Loi relative au droit à l'aide à mourir est parue au Journal Officiel le 18 août dernier** en pleine période estivale. Qu'on l'ait appelée de nos vœux ou combattue, la Loi existe donc et sera à appliquer par tous. Et il semble bien que les textes d'applications vont probablement sortir avant la fin de l'année soit dans un temps record, comme le Président de la République tient absolument que cette Loi sociétale emblématique de son deuxième quinquennat soit appliquée avant la fin de son mandat.

Pourtant la mise en pratique reste encore très floue et la précipitation dans laquelle les textes sont écrits laissent présager de situations complexes : modification des codes de déontologie (médecin et infirmier) interdisant le droit à donner la mort, circuit du médicaments, respect de la clause de conscience et liste de professionnels à contacter le cas échéant, difficultés techniques de dernière minute (absence de décès par exemple), opposition d'un tiers et conflit familial, création d'un code-acte et rémunération associée, etc... Bref l'application de cette Loi n'a pas fini de nous occuper et cela mériterait à mon sens la constitution d'un observatoire !

→ Autre point législatif paru cet été (encore !) : **l'arrêté du 21 juillet 2026 précisant le décret du 4 septembre 2025 sur la télécoordination en EHPAD**, qui ne semble satisfaire personne, en particulier en raison de **l'obligation faite au médecin télécoordonnateur de se rendre au moins un jour par mois en présentiel dans l'EHPAD où il officie** ! Les prestataires de télécoordination menacent de ne pas respecter cette clause dans la période probatoire d'un an qui a été proposée, mais si les directeurs d'EHPAD souhaitent appliquer à la lettre le nouveau texte, il risque à nouveau de ne plus y avoir de médecin coordonnateur du tout dans des territoires qui correspondent souvent à des déserts médicaux et où il est illusoire de recruter un médecin coordonnateur en EHPAD en présentiel. Etait-ce le bon choix des autorités de prendre ce risque alors qu'on commence à ressentir le frémissement de la remontée du nombre de médecins diplômés ?

→ **Le caractère particulièrement intense et prolongé des épisodes de canicule** a mis à rude épreuve les organismes de nos fragiles personnes âgées (et les nôtres également soit dit en passant). C'est avec inquiétude que l'on attend les chiffres de la surmortalité qui y sont liés, sachant que cette surmortalité risque de s'étendre à l'hiver prochain avec les épisodes infectieux saisonniers à venir et qui vont durement toucher les organismes fragilisés. **Et au vu de l'inaction des pouvoirs publics face au réchauffement climatique et à l'absence d'une vraie politique de prévention pour le freiner, il faut s'attendre à revivre le même genre d'expérience les étés à venir** ! Quant à la vaccination contre les viroses hivernales, elle ne sera pas imposée aux personnels des EHPAD cet hiver faute de temps, mais ce n'est probablement que partie remise pour l'hiver 2027-2028 !

→ Dernier point dans un contexte de directeurs d'EHPAD poussés par les tutelles à passer au budget global : **les médecins traitants intervenant dans un EHPAD ne peuvent pas se voir obligés de renoncer au paiement à l'acte. Rien ne vous interdit de créer une feuille de soin sous format électronique ou papier**, même si cela n'arrange pas les chefs d'établissement qui vont se voir contraints par leur cpam de rattachement de rembourser sous forme d'indu les montants correspondants aux actes facturés, la cpam considérant que la rémunération des médecins intervenant dans l'EHPAD est incluse dans le budget global.

SMCG-CSMF



Nous vous rappelons que les adhérents à la CSMF sont de fait adhérents au SMCG-CSMF. N'hésitez pas cependant à soutenir ou faire un don au syndicat

ADHÉREZ AU SMCG-CSMF 

Dr Pascal MEYVAERT, président du *Syndicat des Médecins Coordonnateurs, EHPAD et autres structure, généralistes ou gériatres

SMCG-CSMF

SYNDICAT DES MEDECINS COORDONNATEURS, EHPAD ET AUTRES STRUCTURES, GENERALISTES OU GERIATRES
79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS – Tél. 07.56.37.77.61 mail : secretariat@smcg-csmf.org